



## Exploitation de Haute Valeur Environnementale

### Certificat

délivré à

**SAS SUDEXPE - SITE DE SAINT-GILLES**  
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Maison des agriculteurs - Mas de  
Saporta  
34970 LATTES

N° SIRET : 950 016 204 00048

au titre du

### Niveau 3

de la Certification Environnementale des exploitations  
Articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime.

Cette certification est valable 3 ans à compter  
du 18 Janvier 2021 jusqu'au 17 Janvier 2024  
sous réserve du respect des seuils de performance environnementale.

*La certification de niveau 3 permet l'utilisation de la mention  
"issus d'une exploitation à haute valeur environnementale"  
conformément à l'article D.617-4 du CRPM.*

*La certification peut-être suspendue ou retirée dans les conditions visées  
dans le décret n°2011-694 du 20 juin 2011.*

Fait à Paris



VCE-3-03862\_1\_V1

Le président de l'association OCACIA  
Emmanuel LEFEBVRE

**OCACIA Organisme Certificateur**

Agrément par décision du 15 février 2016 au titre des dispositions des articles D.617-19 et R.617-28 du CRPM  
118, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS - tél : 01 56 56 60 50 - fax : 01 56 56 60 51 - ocacia@wanadoo.fr

Le certificat propriété d'OCACIA, doit lui être restitué sur simple demande  
Seul l'origine signé de ce certificat est valable